



L'accompagnement gestion de crise Covid-19

Plan de relance pour la montagne

La fermeture des remontées mécaniques en 2021 entraîne de nombreux impacts économiques sur les acteurs en station mais également sur les acteurs en vallée voir au-delà.

À ce titre des dispositifs ont été mis en place par le gouvernement pour soutenir les acteurs de la montagne, cependant un certain nombre d'entre eux restent dans une situation économique difficile.

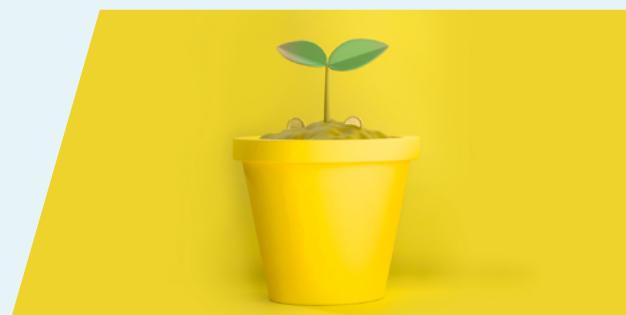
Pour mieux les accompagner la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mettre en œuvre des mesures d'urgence et un plan de relance pour la montagne pour les années à venir.

Ce plan, composé pour moitié d'aides directes, s'axe autour de trois piliers :

01 Mesures d'urgence : accompagner les oubliés des aides de l'État

Les entreprises nouvellement créées ou en reprise en 2020

Pour les entreprises en reprise ou nouvellement créées de moins de 20 salariés : **subvention plafonnée à 10 000 euros**, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020, assise sur des annuités d'emprunt ou des dépenses d'investissement.



Les professionnels de santé

Pour les professionnels de santé libéraux (cabinets de médecins, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers, sages-femmes) ainsi que les officines et les sociétés de transport sanitaire urgent ayant connu une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 50% sur une période de trois mois.

→ Aide forfaitaire pouvant aller jusqu'à 10 000 €.

Les centres de vacances indépendants

Pour les centres de vacances indépendants : une aide exceptionnelle pour financer l'amortissement des emprunts à hauteur de **30 000 € par hébergement**.



Les ski-clubs

Aide forfaitaire de **5 000 €** pour les ski-clubs de loisirs et de **10 000 €** pour les ski-clubs de compétition.



Les viticulteurs de montagne

Pour les exploitations viticoles du Diois, du Bugey et des Savoie ayant subi une baisse de chiffre d'affaires d'**au moins 30%** : une aide forfaitaire de **1 000 €/ha**, plafonnée à **15 000 €** pour les caves particulières.

Pour les coopératives viticoles et les négociants : **30% du montant** de la perte de chiffre d'affaires, plafonné à **50 000€**.

Acteurs économiques menacés de disparition et situations exceptionnelles

Pour les **acteurs économiques les plus en difficulté** (perte de CA d'au moins 50% de leur CA, n'ayant pas bénéficié d'aides publiques liées à la crise sanitaire) et **signalés par les maires** des communes de montagne : Création d'un fonds d'urgence de **10 M€** en lien avec les communes (participation de la commune à 1/3).



02 Le prêt montagne Auvergne-Rhône-Alpes React EU (FEDER)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes va mobiliser une enveloppe de prêts de **304 M€** (avec le concours de la Région, de la BPI et de l'ensemble des banques de réseau)

Qui peut en bénéficier ?

Pour les entreprises de montagne de moins de 250 salariés et associations employeuses de moins de 50 salariés ayant 1 an d'existence

Quelles sont les conditions ?



C'est un prêt à taux 0 d'un montant compris entre 10 000 et 300 000 €



Il est remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé, sans garantie



Obligation d'un cofinancement d'un même montant



03 Plan de relance montagne

En compléments des mesures d'urgence exposées précédemment, un plan de relance de 70 millions d'euros va être déployé pour préparer l'avenir de nos montagnes. Il s'articulera autour de 4 axes :



Développer l'activité hivernale

Les efforts déjà entrepris au titre du **Plan Montagne** seront poursuivis : plan neige, volet hébergement, aides aux petites stations, ascenseurs valléens, aide au transport pour les séjours en montagne des enfants.



Diversifier l'offre touristique sur toute l'année

L'effort en faveur de la **diversification touristique** sera poursuivi, en soutenant les évolutions des sports et des activités de la saison d'hiver, en consolidant les stations de moyenne montagne, en investissant pour le **tourisme d'été** et **d'intersaison**, et en favorisant la **diversification** de la clientèle.

Montagne Durable

La Région financera les investissements des communes et des domaines skiables pour accompagner la transition énergétique des stations et leurs mutations vers un modèle de montagne durable. 4 axes d'intervention seront priorisés :



- mobilités douces
- gestion durable des ressources en eau et en électricité sur les domaines skiables / gestion des déchets
- urbanisme raisonné
- préservation des espaces naturels



Soutenir les acteurs économiques de la montagne

La Région mettra en place d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 15 millions d'euros spécifiquement dédié aux entreprises de l'aménagement de la montagne et de l'équipement des personnes en montagne. À noter une aide exceptionnelle aux entités gestionnaires de refuge pour des surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire.

Comment bénéficier de ces aides ?



Faire sa demande en ligne en déposant son dossier d'aide sur le site du portail de la Région

Votre équipe implid reste à vos côtés

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.